



## Communiqués de presse

20/07/2010

### Les élus du Conseil régional se prononcent pour la création d'une SEM Patrimoniale

**Lors de leur troisième assemblée plénière ordinaire, les élus du Conseil régional se sont prononcés à l'unanimité pour la création d'une SEM patrimoniale Région Guadeloupe.**

Ce projet s'inscrit dans les actions préconisées par le Schéma Régional de Développement Economique, adopté par la collectivité en 2005. Cette Société d'Economie Mixte viendra s'ajouter aux outils déjà mis en place par le Conseil régional pour permettre aux entreprises ou sociétés locales de s'implanter durablement sur le marché de la Guadeloupe et des Antilles.



De part ses prérogatives en matière de développement économique, la Région intervient de plus en plus auprès des entreprises désireuses d'étendre leurs activités ou traversant des périodes difficiles. Face à un marché guadeloupéen faiblement dimensionné, il s'avère pertinent pour la Région d'agir sur l'immobilier des entreprises. En effet, notamment dans le domaine du commerce alimentaire de détail, la collectivité régionale peut, en assurant le portage immobilier, susciter la création d'entreprises à capitaux guadeloupéens. C'est dans ce contexte que le Conseil régional envisage la création d'une **SEM Patrimoniale** qui réalisera des **opérations de patrimoine y compris l'aménagement et les constructions annexes pour assurer le portage de moyens destinés à exploiter des services à caractère industriel ou commercial.**

La SEM aura pour objet :

- la construction, l'acquisition, l'exploitation et la location de tout bâtiment à usage administratif, commercial et industriel ;
- les acquisitions foncières et le portage foncier, la construction et l'exploitation de bâtiments à usage d'habitation sous réserve qu'ils s'inscrivent dans un projet global
- l'exercice des missions d'études, de mandat ou de développement économique
- toute opération liée au développement économique de la Guadeloupe

La création de la SEM sera complétée par l'intervention du Fonds d'Investissement Région Guadeloupe au profit des entreprises guadeloupéennes qui exploiteront ses locaux. La Région entend ainsi promouvoir l'émergence d'un entrepreneuriat guadeloupéen compétitif dans plusieurs secteurs dont celui de la distribution.

Les conseillers régionaux siègeront aux postes d'administrateurs de la SEM Patrimoniale Région Guadeloupe :

- M. Jocelyn MIRRE
- M. Christian BAPTISTE
- Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE
- Mme Maryse ETZOL
- M. Christian JEAN CHARLES

La suite du dossier dont l'adoption des statuts de la SEM est confiée à la commission permanente.